

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 MAI 2019

DELIBERATION N°19/033

**Convention opérationnelle
entre la Commune de Saint-Vallier,
la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche
Site Châtain**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014 et sa mise à jour approuvée par la délibération n°18/008 du CA en date du 9 mars 2018.

Sur proposition du Président,

✓ Prend acte du déficit prévisionnel de l'opération évalué à 2 365 000 € HT, et du montant prévisionnel du coût de revient de la requalification foncière du site évalués à 3 165 000 € HT environ, frais annexes inclus,

✓ Considère opportun que l'EPORA participe à la prise en charge du déficit prévisionnel à hauteur de 946 000 € HT dans les limites fixées par la convention compte-tenu de l'intérêt du projet qui vise à conduire des études techniques, d'acquérir et de gérer les biens immobiliers pour les céder à la commune, une fois la requalification foncière du site effectuée.

✓ Approuve les termes de la convention opérationnelle entre la commune de Saint-Vallier, la communauté de communes Porte de DrômArdèche et l'EPORA relative au site Châtain.

✓ Mandate la Directrice Générale, dans les limites de la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales

La Directrice Générale **Florence HILAIRE** par délégation,
Le Président du Conseil d'Administration **Hervé REYNAUD**